



**FLUXYS BELGIUM**  
Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles  
TVA BE 0402 954 628  
RPM Bruxelles

**Procuration pour l'Assemblée générale extraordinaire**  
de Fluxys Belgium SA (la Société) du 12 mai 2020  
(immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire)

*Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le 8 mai 2020 à 17 heures (CET) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière suivante :*

*(1) Envoi par courrier postal*

*L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :*

*Fluxys Belgium SA  
Corporate Secretary  
Avenue des Arts 31  
1040 Bruxelles*

*OU*

*(2) Envoi par courrier électronique*

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée au Corporate Secretary*

*E-mail : [corporate.secretary@fluxys.com](mailto:corporate.secretary@fluxys.com)*

*OU*

*(3) Envoi par fax*

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée au  
Corporate Secretary – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94*

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le **Mandant**)

.....  
Domicile / Siège  
.....  
.....

Propriétaire de

nombre

actions dématérialisées (\*)  
actions nominatives (\*)

de Fluxys Belgium SA

(\*) Veuillez biffer la mention inutile.

désigne comme mandataire la personne suivante (le **Mandataire**) :

Nom et prénom : **Nicolas Daubies**

Secrétaire général de la Société, agissant en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale

pour le/la représenter lors de l'Assemblée générale extraordinaire (l'**Assemblée**) de la Société qui se tiendra le 12 mai 2020 (immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 14h30) au siège de la Société ou, en cas d'ajournement, à toute Assemblée ultérieure avec le même ordre du jour et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décisions au nom du Mandant : (\*\*)

(\*\*) Veuillez cocher la case de votre choix.

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE 75% DES VOTES AU MOINS**

#### **1. Modification des statuts**

La modification des statuts suivante ne peut être valablement décidée que si les actionnaires présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital et moyennant l'approbation par 75% des votes au moins.

- (i) *Proposition de décision* : modification des statuts de la Société en remplaçant le Comité de direction par la compétence au Conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, administrateurs ou non, et en faisant le choix d'une structure d'administration moniste en intégrant l'administrateur délégué parmi les membres du Conseil d'administration ;

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

(ii) *Proposition de décision* : modification des statuts de la Société afin de renouveler l'autorisation expirée d'acquisition d'actions propres ;

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

(iii) *Proposition de décision* : modification des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associés tel qu'introduit par l'article 2 de la Loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et contenant diverses dispositions.

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

## 2. **Procuration coordination**

*Proposition de décision* : accorder une procuration à chaque notaire ou chaque employé de la société coopérative à responsabilité limitée « Berquin Notaires », à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11, pour établir, signer et déposer le texte coordonné des statuts de la Société dans la banque de données prévue à cet effet, et pour autant que de besoin au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

### **Pouvoirs du Mandataire :**

Conformément à l'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, la Société a décidé que les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale extraordinaire par procuration, devront être représentés par le Secrétaire général comme Mandataire.

Compte tenu du conflit d'intérêts potentiel dans son chef, le Mandataire n'est autorisé à exercer le droit de vote pour compte de l'actionnaire qu'à la condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour, conformément à l'article 7:143 du Code des sociétés et des associations.

\*

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée par correspondance.

Fait à ....., le .....

Signature(s) : ..... (\*\*\*)

*(\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.*